

FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

RESSOURCES HUMAINES

A26-RH-82

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

Affaire suivie par : Nathalie LARRUE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MADAME JENNIFER ROTTIER, DIRECTRICE DE L'ENFANCE, JEUNESSE DE LA SANTE ET DU SPORT

La Communauté de Communes FUMEL VALLÉE DU LOT représentée par le Président, Monsieur Jean-Jacques BROUILLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9 ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant que le Président peut donner sous sa responsabilité et surveillance, par arrêté, une délégation de signature de portée générale aux titulaires d'emplois à responsabilité, CGCT Article L5211-9 Alinéa 3,

Considérant que dans un souci d'efficacité et la nécessité pour la bonne administration des affaires communautaires, ainsi que le bon fonctionnement du service public, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers,

Considérant que **Madame Jennifer ROTTIER** exerce les fonctions, Directrice de l'Enfance, jeunesse et du Sport ;

ARRÊTE

Article 1 : Tous les arrêtés précédents portant délégation de signature à **Madame Jennifer ROTTIER**, abrogés par le présent arrêté.

Il est donné délégation de signature à **Madame Jennifer ROTTIER**, Directrice de l'Enfance, jeunesse de la santé et du Sport, figurant au tableau des emplois de Fumel Vallée du Lot, à compter du 10 avril 2026.

Article 2 : Est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Jennifer ROTTIER**, Directrice de l'Enfance, jeunesse de la santé et du Sport, la signature :

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260410-A26_RH_82-AI
Reçu le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026

- Les engagements de dépense à hauteur de 1 500 € TTC lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Tous les actes administratifs sans impact financier entrant dans le cadre de la gestion des services de l'enfance, jeunesse et sport.

Article 3 : Pour les écrits mentionnés à l'article 2, l'exercice de cette délégation de signature devra se traduire par la mention : « **Par délégation, la Directrice de l'enfance, jeunesse de la santé et du sport** », suivie de l'identification du signataire.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État et notifié à l'agent

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ampliation adressée au :

- Trésorier public de Villeneuve-sur-Lot.

Pour extrait certifié conforme

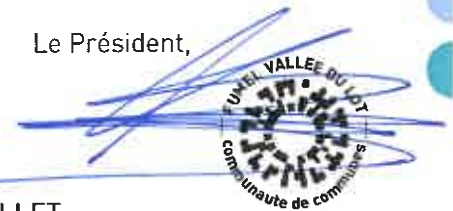
Fumel, le 10 avril 2026

Notifié à l'agent le 13/04/26



Jennifer ROTTIER

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com